

# LES DROITS CULTURELS SONT-ILS AU CŒUR DES DROITS HUMAINS ?

**15 ANS DE LA DÉCLARATION DE FRIBOURG  
23 ET 24 MAI 2022, FRIBOURG**

23 mai 2022, colloque  
24 mai 2022, ateliers

UNIVERSITÉ MISÉRICORDE  
av. de l'Europe 20  
CH-1700 FRIBOURG



## **Les droits culturels au cœur des droits humains**

Le succès du colloque « Les droits culturels, une catégorie sous-développée de droits de l'homme », organisé par l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) à l'Université de Fribourg en 1991 a marqué, après deux ans de recherche, la date de constitution d'un groupe international de travail. Celui-ci, durant les années qui ont suivi, a élaboré un projet de déclaration pour l'Unesco, publié en 1997. Cette première esquisse a suscité des avancées théoriques et des recherches-action, puis a inspiré la *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle* adoptée en 2001, (notamment son art. 5). Reprenant tous ces acquis, le groupe rédigea le texte d'une *Déclaration des droits culturels* rassemblant des éléments dispersés dans les différents instruments juridiques existants. Celui-ci fut adopté par une assemblée à Fribourg et à Genève les 7 et 8 mai 2007 et est connu internationalement désormais sous le nom de « Déclaration de Fribourg » en tant que texte issu de la société civile. 15 ans après, cette déclaration est traduite, commentée, utilisée, notamment par les organes compétents des Nations Unies, critiquée, mise en œuvre dans des actions concrètes ; elle inspire également des modifications législatives dans divers pays.

Le temps est venu de tirer les leçons de ces acquis et de leurs limites, puis de repérer l'ampleur des travaux à développer en termes d'observations, d'expériences, d'analyses, de communication et de plaidoyers partagés. Face aux urgences actuelles à courts et longs termes, les droits culturels peuvent-ils être au cœur des droits humains ? De plus en plus de personnes le vivent et le pensent, mais il y a encore beaucoup à faire pour le démontrer.

## **La dimension culturelle de l'ensemble des droits humains**

En outre, nous faisons l'expérience que le développement des droits culturels implique une nouvelle analyse du caractère fondamental de la dimension culturelle de tous les droits humains. Celle-ci est nécessaire pour donner un nouveau souffle à leur universalité, leur indivisibilité et leur interdépendance, et partant à des obligations réellement universelles, car plus appropriées et opérationnelles.

Spécialement au vu de l'accélération et de l'aggravation des conflits, la dimension culturelle de tous les droits humains est le premier facteur et levier de paix, puisqu'elle garantit une participation libre et instruite à nos biens communs par-delà les frontières. Au premier rang de ces derniers se trouve probablement le droit de chacun, seul et en commun, à participer à un travail de mémoire participatif et de qualité : celui qui délégitime toute forme de nationalisme, et rend compte des témoignages uniques de toutes les victimes directes et indirectes.

## Lundi 23 mai, Colloque

14h00-18h45, Salle 3115

### Les droits culturels face à quelques questions disputées

14h-15h15

#### Mot de bienvenue

*Paul Dembinski*, directeur de l'IIEDH et *Laurent Dietrich*, Vice-Syndic de Fribourg

### Les droits culturels au cœur des conflits actuels

*Luc Carton*, Philosophe, co-président de Culture et démocratie, Bruxelles

#### « Seul et en commun » : les cadres sociaux des droits culturels

*Gabrielle Dolff Bonekämper*, Professeure en histoire de l'art, Technische Universität Berlin

15h15-15h35 pause

15h35-16h40

### Le retour du religieux face aux droits culturels

*François Gauthier*, Professeur de sociologie des religions, Université de Fribourg

### L'importance des droits culturels dans les questions de migrations

*Sarah Progin-Theuerkauf*, Professeure de droit européen et de droit des migrations, Chaire Unesco - Université de Fribourg

17h00-18h45

### Table ronde: les droits culturels en perspective, succès et défis actuels de la Déclaration

Introduction par *Astrid Epiney*, Rectrice de l'Université de Fribourg, Professeure de droit international public et de droit européen et *Isabelle Chassot*, Conseillère aux Etats pour le canton de Fribourg, ancienne directrice de l'Office fédéral de la culture.

Avec *Dragana Korljan*, Direction des procédures spéciales, Haut Commissariat des NU aux droits de l'homme, Genève, *Laurence Cuny*, Juriste, Chaire Unesco Laval à Québec, *Christelle Blouët*, Réseau Culture 21, Paris, *Francisco Humberto Cunha Filho*, Université de Fortaleza *Patrice Meyer-Bisch*, Observatoire de la diversité et des droits culturels et courtes interventions en visio.

### Suivi d'un apéritif

# **Les droits culturels sont-ils au cœur des droits humains ?**

Mardi 24 mai, Espace Güggi, Salle 0101

MIS08, Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

## **Les droits culturels et les dimensions culturelles de l'ensemble des droits humains**

08h45-  
10h00

### **Critique du texte de la Déclaration de Fribourg**

**Synthèse des avancées juridiques et politiques**, liées de près ou de loin à la Déclaration de Fribourg (par régions ou pays) ainsi que des difficultés ; avec Alexandra Xanthaki, Peter Bille Larsen, Professeur à l'Université de Genève, membre de la Commission Nationale Suisse pour l'Unesco, Abdoulaye Sow, Université de Nouakchott, Laurence Cuny, Johanne Bouchard, Véronique Guèvremont, Patrice Meyer-Bisch

Pause-café

10h20-  
11h30

### **Révision du contenu et des difficultés d'interprétation et de communication**

#### **1. Ateliers par groupes**

- Ateliers en parallèle sur la Déclaration
- Atelier sur les huit droits culturels au regard de la culture numérique
- Atelier sur les huit droits culturels au regard de la guerre et de la paix

11h40-  
12h20

#### **2. En plénière**, discussion de quelques arguments principaux

Pause de midi

14h00-  
15h00

### **Vers une nouvelle déclaration sur les dimensions culturelles des autres droits humains ?**

Présentation, critique et discussion de l'argument

15h15-  
16h45

#### **Ateliers par thèmes**

Mise à l'épreuve de l'argument et de ses critiques par droits ou groupes de droits

1. Alimentation, introduit et animé par Magali Ramel, Université de Tour
2. Soins, introduit et animé par Jean-Pierre Chrétien-Goni, Paris
3. Habitation et paysage, introduit et animé par Gabrielle Dolff Bonekämper, Berlin
4. Liberté d'expression et espace public, introduit et animé par Johanne Bouchard et Laurence Cuny
5. Travail, introduit et animé par Luc Carton et Mylène Bidault
6. Liberté d'association dans l'espace public introduit et animé par Anita Mattes, Greta Balliu et Francisco Humberto Cunha Filho.

17h30-  
18h15

### **Synthèse intermédiaire des résultats**

Débat général introduit et dirigé par Peter Bille Larsen, Commission nationale suisse pour l'Unesco

18h15

Pause-repas sur place

19h00-  
21h30

#### **Ateliers par thèmes, suite**

**Propositions de suivi. Résultats acquis et questions ouvertes**

## Organisation en réseau

### Co-organisation :

- Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Chaire Unesco de la diversité et des droits culturels, Université de Fribourg et Observatoire de la diversité et des droits culturels, Fribourg
- Commission suisse pour l'Unesco, Berne
- Réseau Culture 21, Paris
- Culture & Démocratie, Bruxelles
- Chaire Unesco pour la diversité culturelle de l'Université Laval, Québec,

### Partenaires principaux

- Rectorat et Faculté de droit de l'Université de Fribourg
- Ville de Fribourg
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR)
- Observatoire des politiques culturelles, Grenoble
- Association Marcel Hicter pour la démocratie culturelle, Bruxelles
- Association Vittorino Chizzolini (associée à l'Unesco), Bergame
- Cités et Gouvernements locaux Unis - CGLU (commission culture, Barcelone)
- Groupe d'études et de recherches en droits culturels du programme d'études supérieures en droit constitutionnel de l'Université de Fortaleza. Brésil
- Laboratoire de transition vers les droits culturels bordelais
- Club Unesco, Fribourg
- Banque de l'État de Fribourg



## Lieu du colloque

Université Miséricorde  
Av. de l'Europe 20  
CH-1700 Fribourg

5mn à pied depuis la gare CFF

entrée en face de la mensa

**Salle 3115 (MIS03)**

au 2ème étage

**La participation au colloque et à l'atelier est gratuite mais l'inscription est obligatoire auprès de :**

[appoline.vallat@unifr.ch](mailto:appoline.vallat@unifr.ch)

Organisé par l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie, l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, la commission suisse pour l'Unesco et leurs partenaires.

**Contact colloque :** [bernard.schumacher@unifr.ch](mailto:bernard.schumacher@unifr.ch)

[greta.balliu@unifr.ch](mailto:greta.balliu@unifr.ch)

